

DATE DE CONVOCATION :

12/02/2026

NOMBRE DE MEMBRESEN EXERCICE :

PRESENTS :

VOTANTS :

16

12

16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an **DEUX MIL VINGT SIX**Le **18 février** à 20 heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni dans la salle municipale des Anciennes Ecuries, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

MM./Mmes Pierre-Edouard EON, Président, Marie-Claude CRESPIEN(+1), Laurence BARTHELEMI, Catherine GAUTIER(+1), Dominique DE GOUSSENCOURT(+1), Pascal FRANCK, Stéphane IMBERT(+1), Estelle PECQUEUX, Evelyne TESTA, Véronique DOUTRELEAU, Philippe MONTAIGNE, Christine JAMET, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Nathalie JOUNEAU représentée par madame Catherine GAUTIER, monsieur Jérôme DURIEUX représenté par monsieur Stéphane IMBERT, madame Nathalie BARROIS représentée par madame Dominique DE GOUSSENCOURT, madame Françoise METAYER représentée par madame Marie-Claude CRESPIEN.

Mme DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

VU l'article L.2312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT qu'au vu de cet article un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget de l'exercice ;

CONSIDERANT la présentation par le Président du rapport d'orientation budgétaire 2026 ;

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'exprimer leurs remarques sur les orientations budgétaires présentées.

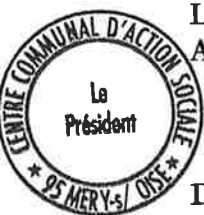
Après avoir entendu les déclarations des membres présents, le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, à l'unanimité,

PREND ACTE que le débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2026 a eu lieu.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 19 février 2026



La Secrétaire de séance,
Administratrice du CCAS

Dominique DE GOUSSENCOURT



Le Président,

Pierre-Edouard EON
Maire de Méry-sur-Oise

Commune de Méry-Sur-Oise
(Val d'Oise)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 18 février 2025

Annexe à la délibération n°2026/09

1. Rapport d'orientation budgétaire 2026

Conformément au décret du 6 mai 1995, les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants organisent dans un délai maximal de deux mois avant le vote du budget, un débat d'orientation budgétaire.

La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) impose aux CCAS de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientation budgétaire qui doit présenter la structure et l'évolution des dépenses.

Selon les termes du Code de l'action sociale et des familles, le CCAS « *anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en étroite relation avec les institutions publiques et privées* ».

Le présent rapport sur les orientations budgétaires fait état du réalisé de 2025 et propose une projection pour 2026 tant en dépenses qu'en recettes afin de porter un éclairage sur les grands équilibres budgétaires préalablement au vote du budget.

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

1.1 Évolution législative et réglementaire

Les CCAS n'échappent pas au contexte économique et social national en tension, pouvant impacter l'action sociale :

- Tensions sur le financement de l'autonomie : le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2026 prévoit un resserrement budgétaire sur la branche autonomie, pouvant à terme augmenter la pression financière sur les CCAS et limiter le développement des services de proximité.
- En 2025, dans le cadre d'un plan de simplification, il avait été envisagé de rendre facultatif le maintien des CCAS dans les communes de plus de 1 500 habitants. L'UNCCAS, et les unions départementales dont celle du Val d'Oise se sont mobilisées et cette évolution n'a finalement pas vu le jour. Toutefois, selon les prochains arbitrages politiques, le cadre réglementaire pourrait évoluer.
- L'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) qui réalise des missions de contrôle, d'audit d'expertise et d'évaluation au profit des ministres et du Premier Ministre mène l'enquête ASCO 2025 qui va fournir des données sur l'organisation des CCAS, leurs services et leurs besoins, pouvant déboucher sur des recommandations ou des évolutions réglementaires à venir.

1.2 L'impact pour le CCAS

Ces évolutions possibles pourraient avoir plusieurs conséquences :

- Financier : pression sur les recettes dans un contexte de resserrement budgétaire de la branche autonomie pour les actions co-financées que ce soit par le département ou par la CAF.
- Institutionnel : la vigilance est de mise pour maintenir la légitimité des CCAS dans les communes de plus de 1 500 habitants.
- Veille et pilotage : les données à venir de l'enquête ASCO peuvent influencer la priorisation des actions du CCAS.

II. BILAN 2025 : DES DÉPENSES EN BAISSSE

DÉPENSES				RECETTES			
CHAPITRE		BP 2025	RÉALISÉ 2025	CHAPITRE		BP 2025	RÉALISÉ 2025
001	Résultat reporté d'investissement			002		35 418.88 €	35 418.88 €
011	Charges à caractère général	234 922.88 €	218 045.56 €	70	Produits de services	110 704.00 €	98 118.14 €
012	Charges de personnel & assimilé	300.00 €	200.00 €	74	Dotations Subventions Participations	130 000.00 €	140 700.05 €
65	Autres charges de gestion courante	40 900.00 €	29 887.30 €				
042	Opération d'ordre (section à section)	394.00 €	335.04 €	040	Opération d'ordre (section à section)	394.00 €	335.04 €
TOTAL		276 516.88 €	248 467.90 €			276 516.88 €	274 572.11 €

Résultat

26 104.21 €

Le réalisé 2025, présente un résultat excédentaire de 26 104.21 € :

- En dépenses : -10,14 % (BP / Réalisé)
- En recettes : -0,7 % (BP / Réalisé)

Le résultat excédentaire 2025 de 26 104,21 résulte en partie des données de remontées de régies parvenues a posteriori de la date de clôture de l'exercice 2023 par la Trésorerie Principale, et qui a été intégré au BP 2025 pour la somme de 35 418.88 €.

BUDGET DEPENSES CCAS 2026

DEPENSES	NATURE	BP 2025	RÉALISÉ 2025	BP 2026
Résultat n-1 reporté				
Portage repas	604	91 800.00 €	91 441.92 €	95 000.00 €
Repas servis au foyer	604	17 000.00 €	15 590.87 €	17 000.00 €
Ateliers seniors	604	12 210.00 €	11 840.00 €	12 210.00 €
Voyage	604	25 000.00 €	18 450.52 €	21 000.00 €
Transport voyage	6247	9 200.00 €	9 080.69 €	9 000.00 €
Repas d'été	6234	13 000.00 €	11 845.54 €	13 000.00 €
Colis de Noël	6232	11 000.00 €	9 877.50 €	10 000.00 €
Sorties (semaine bleue + notre dame)	6245	8 500.00 €	7 283.63 €	8 500.00 €
Goûter de Noël	6234	10 000.00 €	12 066.03 €	11 500.00 €
Réveillon	6234	7 000.00 €	144.84 €	- €
Sorties intergénérationnelles	604	10 000.00 €	11 928.60 €	12 000.00 €
Diverses fournitures alimentation	60623	1 000.00 €	982.18 €	1 000.00 €
Petites fournitures	60628	1 442.52 €	219.23 €	1 500.00 €
Petit équipement	60632	660.36 €	450.00 €	700.00 €
Autres matières et fournitures	6068	500.00 €	259.89 €	500.00 €
ACEPE	611	16 200.00 €	16 188.00 €	16 200.00 €
Cotisation UDCCAS	6281	60.00 €	51.60 €	60.00 €
Cotisation UNCCAS	6281	350.00 €	344.52 €	350.00 €
Ss totalCharges à caractère général		234 922.88 €	218 045.56 €	229 520.00 €
Familles services	65134	9 000.00 €	11 600.00 €	11 000.00 €
Aides à l'autonomie	65134	4 000.00 €	- €	4 000.00 €
Aides diverses	65134	12 000.00 €	4 987.30 €	12 000.00 €
Secours Populaire	6574	4 500.00 €	4 500.00 €	5 000.00 €
Fonds Solidarité Logement	6574	1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
VIES (ex AES)	6574	3 000.00 €	3 000.00 €	3 500.00 €
JALMAVL	6574	350.00 €	350.00 €	350.00 €
APED L'ESPOIR	6574	1 400.00 €	1 400.00 €	1 400.00 €
La Maison des Tulipes	6574	400.00 €	400.00 €	400.00 €
Le club des Aînés	6574	800.00 €	800.00 €	800.00 €
ATD Quart Monde	6574	500.00 €	500.00 €	500.00 €
UNAFAM	6574	350.00 €	350.00 €	350.00 €
Secours Catholique	6574	500.00 €	500.00 €	500.00 €
APUI Les Villageoises	658	2 600.00 €	- €	2 600.00 €
Sous total subventions		40 900.00 €	29 887.30 €	43 900.00 €
URSSAF	6451	300.00 €	200.00 €	300.00 €
opérations d'ordre (section/section)		394.00 €	335.04 €	394.00 €
Sous total autres dépenses		694.00 €	535.04 €	694.00 €
TOTAL		276 516.88 €	248 467.90 €	274 114.00 €

BUDGET RECETTES 2026				
RECETTES	NATURE	BP 2025	TOTAL 2025	BP 2026
Report N-1			35 418.88 €	26 104.21 €
PORTAGE REPAS	706	58 000.00 €	56 820.21 €	57 000.00 €
REPAS AU FOYER SENIORS	706	15 004.00 €	11 707.18 €	12 009.79 €
ATELIERS	706	4 400.00 €	3 326.00 €	3 000.00 €
VOYAGE	706	25 400.00 €	21 693.75 €	22 000.00 €
SORTIE DES FAMILLES	706	3 200.00 €	1 301.00 €	1 500.00 €
SORTIE SEMAINE BLEUE	706	2 500.00 €	2 970.00 €	2 500.00 €
REVEILLON SOLIDAIRE	706	2 200.00 €	300.00 €	
sous total produits de services		110 704.00 €	98 118.14 €	98 009.79 €
SUBVENTION DEPARTEMENT	7473		6 360.05 €	
SUBVENTION CAF			4 340.00 €	
SUBVENTION COMMUNALE	74784	130 000.00 €	130 000.00 €	150 000.00 €
sous total subventions		130 000.00 €	140 700.05 €	150 000.00 €
Service non affecté	281848		95.04 €	
Service non affecté	281838		240.00 €	
sous total SNA			335.04 €	
TOTAL		240 704.00 €	274 572.11 €	274 114.00 €
Résultat			26 104.21 €	

2.1 Etat des lieux des projets réalisés

➤ L'autonomie des seniors

- Le portage de repas

Le portage de repas a enregistré depuis le début de l'année une moyenne de 32 inscriptions, soit 9 de moins qu'en 2024, réparties comme suit :

- 4 couples et 24 personnes seules
- 14 hommes et 18 femmes

Une moyenne de 583 repas mensuels (605 en 2024), soit 7 000 repas annuels (7 255 en 2024) ont été distribués aux seniors Mérysiens, qui sont inscrits sur la formule complète comprenant le repas du déjeuner et la collation du dîner.

La dépense s'élève à la somme de 91 300,00 € pour un budget voté en 2025 de 92 000,00 € a été presque atteint.

En cohérence, les recettes qui s'élèvent à la somme de 56 712,00 € sont aussi proches du budget qui prévoyait un montant de 58 000,00 €.

Le reste à charge pour le CCAS qui s'élève à la somme de 34 588,00 €, est le poste principal des dépenses budgétaires. Il répond à un vrai besoin des seniors arrivés à un âge avancé mais qui aspirent toujours à rester à domicile.

- Les repas au foyer

Les repas au foyer organisés 3 fois par semaine hormis pendant les vacances scolaires bénéficient à 37 personnes inscrites, contre 42 en 2024 (8 hommes, 29 femmes ; 3 couples, 31 personnes seules) pour un nombre moyen de repas sur 10 mois : 160 repas.

dépense s'élève à la somme de 15 591,00 € pour un budget voté en 2025 de 17 000,00 € et est presque atteint.

En cohérence, les recettes qui s'élèvent à la somme de 11 707,00 € sont, elles aussi inférieures au budget qui prévoyait un montant de 15 004,00 €, au regard du réalisé 2024. Le reste à charge pour le CCAS s'élève à la somme de 3 884,00 €.

On ne pouvait prévoir la légère baisse de la fréquentation due, non pas à un mécontentement des participants mais, à la perte d'autonomie de certains bénéficiaires qui ne peuvent plus fréquenter le foyer.

- Les ateliers seniors

Le CCAS propose aux seniors plusieurs fois par semaine différents ateliers sur l'art végétal, le scrapbooking, le bien-être/l'estime de soi, la sophrologie et la réflexologie plantaire. L'enveloppe globale budgétaire s'élevait à la somme de 12 210,00 € en 2025 pour 70 séances tous ateliers confondus. Le réalisé des dépenses s'élève à la somme de 11 840,00 € pour 66 ateliers.

Les recettes qui s'élèvent à 3 326,00 € au total de l'année 2025, sont en baisse par rapport au prévisionnel qui était de 4 400,00 €. Le BP a été calculé sur un taux de participation moyen de 8 participants par atelier. Il est en réalité de 6 participants.

Les années précédentes, le reste à charge était en grande partie absorbée par la subvention de la conférence des financeurs. Or, en 2025, certains projets n'ont pas été retenus, notamment celui de la réflexologie plantaire et celui sur la motricité et la stimulation cognitive. Par ailleurs, le projet relatif au transport par navette n'avait pas été présenté, suite aux exigences du cahier des charges de l'appel à projets. Le montant de la subvention de la conférence des financeurs pour l'année 2025 est de 3 030,00 €. Le reste à charge pour le CCAS est de 5 484,00 €.

➤ L'accès aux loisirs

- Le voyage annuel :

Le voyage des seniors 2025, du 28 septembre au 5 octobre à Martigues (13) qui comprenait 47 participants, dont deux accompagnatrices, a représenté un coût total de 30 499,21 € (21 418,52 € pour le voyage et 9 081,00 € pour le transport). Le voyage des seniors 2024, du 12 au 19 octobre à Munster (68) qui comprenait 49 participants, dont deux accompagnatrices, a représenté un coût total de 26 830,46 € (20 145,46 € pour le voyage et 6 685,00 € pour le transport).

Sur les 48 participants, 30 ont payé le tarif plein, 15 ont payé demi-tarif, la gratuité du séjour étant assurée pour les deux accompagnatrices et le chauffeur. Les chiffres de 2024 étaient similaires. En 2025, une des participantes a annulé son séjour peu de temps avant le départ pour raison de santé. Des démarches auprès de la compagnie d'assurance ont été engagées pour qu'elle obtienne son remboursement.

Le coût du séjour est pris en charge à la fois par les participants, qui contribuent également au coût du transport, et la subvention de l'ANCV pour un montant de 2 968,00 €. Les recettes s'élèvent à la somme de 24 661,75 €, subvention ANCV comprise.
Reste à la charge du CCAS la somme de 5 158,42 € représentant le solde du transport.

- Les sorties « hors les murs »

Deux sorties à la mer intergénérationnelles ont été organisées cet été pour les familles le 20 juillet au Touquet Paris Plage et le 24 août à Trouville pour une dépense totale de 5 772,30 €.

deux sorties ont permis à 200 personnes (84 enfants et 116 adultes) de passer deux journées au bord de la mer, au lieu de 231 personnes en 2024. La baisse du nombre de participants est due notamment aux mauvaises conditions météo lors de la journée du 20 juillet au Touquet, qui a par ailleurs donné lieu à un remboursement de 308,00 €. Les recettes familles s'élèvent pour la journée à Trouville à 410,00 €.

Autre sortie intergénérationnelle, la sortie au festival international du cirque de Domont organisée le 4 octobre 2025 pour un coût total de 6 156,30 € a également rencontré un vif succès, permettant à 180 personnes (100 enfants et 80 adultes) d'assister à ce spectacle.

Côté recettes, il faut ajouter une subvention de la CAF qui finance ce type de projet. Le montant total de la subvention CAF pour 2025 s'élève à la somme de 4 000,00 €. Soit une dépense totale de 11 928,60 € et un reste à charge pour le CCAS de 7 518,60 €

Afin de remplacer les activités de la semaine bleue qui rencontraient peu de succès lors des années précédentes, il a été proposé en 2025, deux sorties seniors :

- Une sortie au domaine de Chantilly, représentant une dépense de 5 133,09 € (3 874,00 € pour la journée au domaine et 1 259,05 € pour le transport) a rassemblé 46 personnes, soit une recette totale de 2 530,00 €.
- Une sortie pour assister au spectacle sur glace de Philippe Candeloro représentant une dépense de 2 150,54 € (1 260,00 € pour le spectacle et 890,54 € pour le transport) a rassemblé 90 personnes, soit une recette totale de 440,00 €

Soit une dépense totale de 7 283,63 € et un reste à charge pour le CCAS de 4 313,63 €.

- Les paniers garnis de Noël

En 2025, 450 paniers garnis ont été commandés (au lieu de 430 les années précédentes), pour un montant de 9 877,50€, soit 19,95 € pour un colis simple et 25,95 € pour un colis double, répartis comme suit :

- Personnes seules : 300 paniers garnis commandés
- Couples : 150 paniers garnis commandés

Après une mise en concurrence entre les sociétés Valette, Lou Berret et Fleurons de Lomagne, c'est la société Valette qui s'est vu attribuer le marché. Le prix proposé était légèrement au-dessus de ceux de ses concurrents, mais la qualité constatée après dégustation était nettement supérieure.

- Les moments festifs

- Le repas d'été a rassemblé 148 personnes le dimanche 22 juin 2025 pour un coût total de 11 999,71 €
 - ✓ Traiteur : 9 573,00 €
 - ✓ Animation musicale : 1 350,00 €
 - ✓ Fleurs pour les doyennes : 220,00 €
 - ✓ Décoration : 556,71 €
 - ✓ Pressing : 300,00 €
- Le goûter de Noël a rassemblé 187 personnes le dimanche 14 décembre 2025 pour un coût total de 10 506,43 €.
 - ✓ Traiteur : 2 690,49 €
 - ✓ Repas pour les artistes et le personnel : 652,74 €
 - ✓ Spectacle : 4 810,80 €

- ✓ Pressing : 300,00 €
- ✓ Fleurs pour les doyennes : 150,00 €
- ✓ Décoration : 660,80 €
- ✓ Vin (pour l'année) : 1 241,60 €

➤ La solidarité

• Les aides facultatives

Le CCAS vient en aide aux administrés qui le sollicitent et dont la situation financière le justifie. Ces aides facultatives sont décidées par les membres de la commission permanente sur la base du règlement intérieur des aides facultatives.

Le montant des aides octroyées par la commission permanente s'élève à la somme de 7 529,30 € réparties comme suit :

- 814,30 € au titre des aides médicales
- 2 250,00 € au titre de l'aide aux loyers
- 1 515,00 € au titre de l'aide à l'énergie
- 2 920,00 € au titre de l'aide en eau (sans impact pour le budget du CCAS)

Par ailleurs, hors commissions permanentes, des aides exceptionnelles ont été attribuées pour 378,00 € répartis comme suit :

- 90,00 € au titre du transport à la demande,
- 108,00 € pour un taxi pour emmener une maman à l'hôpital où son enfant venait d'être transporté en urgence vitale,
- 180,00 € pour le déménagement de la personne qui était hébergée dans un logement d'urgence (maman seule sans permis ni voiture avec 2 jeunes enfants dont un lourdement handicapé).

-

Le coût en aides sociales facultatives impactant le budget du CCAS s'élève à 4 987,30 €.

Les membres de la commission permanente ont décidé d'accorder des aides facultatives à 17 ménages sur les 24 dossiers présentés en 2025, comprenant :

- 5 personnes seules
- 2 couples
- 17 familles avec enfants dont 14 familles monoparentales

• Familles Services

En 2025, le montant des dépenses réalisées pour Familles Services s'élève à la somme de 11 600,00 € pour un BP initialement voté à 9 000,00 €. Une moyenne de 37 personnes est concernée sur l'année 2025 au lieu des 18 personnes en 2024.

• APUI Les Villageoises

En 2025, aucun mérysien n'a été placé en urgence à l'APUI Les Villageoises. Le budget prévu de 2 600,00 € n'a pas été dépensé.

• Les subventions

Le CCAS œuvre en direction de différents publics fragiles en subventionnant les associations suivantes :

- Le Secours populaire : 4 500,00 €
- Fonds de solidarité logement : 1 500,00 €
- VIES : 3 000,00 €
- JALMAVL : 350,00 €

- APED L'Espoir : 1 400,00 €
- La Maison des Tulipes : 400,00 €
- Le Club des aînés : 800,00 €
- Le Secours catholique : 500,00 €
- ATD Quart-Monde : 500,00 €
- L'UNAFAM : 350,00 €

Soit un total de 13 300,00 € voté en 2025.

Le budget voté pour l'ACEPE était de 16 200,00 € en 2025, comprenant l'intervention d'une psychologue, soit un réalisé de 16 188,00 €.

2.2 Retour d'expériences

➤ Forces et faiblesses des actions réalisées

Concernant les actions qui rencontrent leur public, on peut noter le portage des repas à domicile dont le nombre ne faiblit pas ainsi que les repas au foyer, dont le nombre de bénéficiaires pourrait encore être augmenté.

Les moments festifs rencontrent également un vif succès : que ce soit pour le repas d'été, le goûter de Noël ainsi que pour les paniers garnis de fin d'année, le nombre de bénéficiaires est en augmentation.

Les participants aux sorties « hors les murs » rencontrent leur public : toujours plus de 200 personnes pour les sorties à la mer et 180 personnes pour le cirque (contre 166 en 2024) . Le concept de sorties intergénérationnelles est à conserver.

Par contre, les participants aux ateliers ne sont pas nombreux, une réflexion est à engager pour proposer des ateliers qui séduisent les seniors mérysiens.

Le domaine des aides facultatives est basé sur le concept d'accueil des personnes qui se présentent au CCAS. Pour développer l'offre de services et agir en proximité des plus fragiles, une réflexion est à engager afin de repérer le public vulnérable.

III. Enjeux et priorités pour l'année 2026

Le budget prévisionnel de 2026, est similaire à celui de l'année N-1 tant en dépenses qu'en recettes en dépit d'un réalisé 2025 plus faible, en raison de certaines dépenses à prévoir :

- L'augmentation des coûts de restauration en raison du renouvellement du marché restauration, de nouveaux projets tels que celui de subventions au profit de plusieurs associations d'aide à la personne, ou encore en lien avec les actions prévues dans la Convention Territoriale Globale,
- Afin d'équilibrer le budget, il est proposé d'augmenter la subvention communale de 20 000,00 € supplémentaires, soit une augmentation de 15,38%.

DÉPENSES				RECETTES			
CHAPITRE	BP 2025	RÉALISÉ 2025	PROPOSITION BP 2026	CHAPITRE	BP 2025	RÉALISÉ 2025	PROPOSITION BP 2026
001 Résultat reporté d'investissement				002	35 418.88 €	35 418.88 €	26 104.21 €
011 Charges à caractère général	234 922.88 €	218 045.56 €	229 020.00 €	70 Produits de services	110 704.00 €	98 118.14 €	98 009.79 €
012 Charges de personnel & assimilé	300.00 €	200.00 €	300.00 €	74 Dotations Subventions Participations	130 000.00 €	140 700.05 €	150 000.00 €
65 Autres charges de gestion courante	40 900.00 €	29 887.30 €	44 400.00 €				
042 Opération d'ordre (section à section)	394.00 €	335.04 €	394.00 €		394.00 €	335.04 €	
TOTAL	276 516.88 €	248 467.90 €	274 114.00 €		276 516.88 €	274 572.11 €	274 114.00 €

3.1 Maintien des actions existantes

➤ Autonomie des seniors

- Les repas au portage

Pour 2026, par application de la formule de révision prévue au marché, si le coût du repas évolue de 4,00 %, le coût du repas sera de 13.61€

Or, nous sommes en renouvellement de marché et au vu des candidats ayant répondu, une augmentation de 7,8% est proposée par le candidat le mieux disant financièrement, portant ainsi le coût du repas au portage à 14,11 € TTC, veille sociale incluse et le budget annuel à la somme de 99 000 €. Partant du principe que nous venons juste de débiter l'analyse des offres et que le titulaire n'est pas encore désigné, une négociation financière est encore possible, pour ne pas dépasser le budget prévu en 2026 de 95 000,00 €.

Par souci de cohérence entre les dépenses et les recettes, il est proposé de répercuter une partie de l'augmentation du prestataire, soit 2 % sur les tarifs appliqués aux bénéficiaires sur toutes les tranches de quotient.

En incluant la hausse tarifaire, les recettes sont évaluées à 57 000,00 € si le nombre de bénéficiaires et la fréquence de repas sont similaires.

PERSONNE SEULE OU EN COUPLE	Tranches	Tarifs au 01/05/2025	Proposition tarifs au 01/05/2026 +2 %
Jusqu'à 250,00 €	1	4,77 €	4,86 €
De 250,01 € à 365,00 €	2	5,71 €	5,82 €
De 365,01 € à 475,00 €	3	5,45 €	5,56 €
De 475,01 € à 575,00 €	4	6,95 €	7,08 €
De 575,01 € à 675,00 €	5	7,36 €	7,50 €
De 675,01 € à 825,00 €	6	7,78 €	7,93 €
Supérieur à 825,01 €	7	8,18 €	8,34 €

Afin d'être en cohérence avec la proposition du montant des dépenses, il est proposé d'inscrire 57 000,00 € pour les recettes au BP 2026.

• Les repas au foyer

De la même façon que pour les repas inscrits au portage, le prix du prestataire des repas au foyer va augmenter dans le cadre du renouvellement du marché restauration.

Une augmentation de 7,3% est proposée par le candidat le mieux disant financièrement, portant le coût du repas au foyer à 10,58 € TTC et, le budget annuel à la somme de 17 000 €. Partant du principe que nous venons juste de débiter l'analyse des offres et que le titulaire n'est pas encore désigné, une négociation financière est encore possible.

Par souci de cohérence entre les dépenses et les recettes, il est proposé de répercuter une partie de l'augmentation du prestataire, soit 2 % sur les tarifs appliqués aux bénéficiaires sur toutes les tranches de quotient.

En incluant la hausse tarifaire, les recettes sont évaluées à 12 000,00 € si le nombre de bénéficiaires et la fréquence de repas sont similaires.

PERSONNE SEULE OU EN COUPLE	Tranches	Tarifs au 01/05/2025	Proposition tarifs au 01/05/2026 +2%
Jusqu'à 250,00 €	1	3,04 €	3,10 €
De 250,01 € à 365,00 €	2	3,68 €	3,75 €
De 365,01 € à 475,00 €	3	4,32 €	4,40 €
De 475,01 € à 575,00 €	4	7,47 €	7,62 €
De 575,01 € à 675,00 €	5	7,54 €	7,69 €
De 675,01 € à 825,00 €	6	8,31 €	8,47 €
Supérieur à 825,01 €	7	9,08 €	9,26 €
Hors Commune (prix coutant)	8	9,64 €	9,83 €

• Les ateliers

2.1.3 Des ateliers conviviaux

Pour 2026, il est proposé 66 ateliers sur 34 semaines d'activités, soit 2 ateliers par semaine environ, à l'identique de 2025.

Ces ateliers comprennent le scrapbooking, l'art végétal, l'esthétique, la sophrologie, et la réflexologie plantaire.

Les différents prestataires ont proposé de maintenir le coût de leurs prestations 2026 au tarif 2025, hormis Mme SERVAIS pour l'atelier de sophrologie qui passe de 100,00 € à 120,00 € (+20%). Le coût de cet atelier n'avait pas augmenté depuis deux ans. Par ailleurs cette prestataire a choisi de conventionner avec le CCAS de janvier à juin 2026 au contraire des autres prestataires qui ont choisi une convention annuelle de janvier à décembre. La question de la poursuite de l'atelier de sophrologie se posera pour le second semestre 2026.

PROPOSITION BP DEPENSES 2026

Ateliers	Séances	Dépenses annuelles	Planning hors vacances scolaires
Scrapbooking	20	2 400,00 €	2 ateliers par mois
Art végétal	10	2 500,00 €	1 atelier par mois
Esthétique	10	3 210,00 €	1 atelier par mois
Sophrologie	16	1 920,00 €	2 ateliers par mois
Réflexologie plantaire	10	2 100,00 €	1 atelier par mois jusqu'en juin 2026
	66	12 130,00 €	2025/2026 : 4 ateliers de moins

En 2025, le budget prévisionnel des recettes était évalué à 4 410,00 € pour 70 ateliers comprenant 7 participants environ. Or, il y a eu 4 ateliers de moins et le nombre moyen de participants a été de : 6,5 personnes tous ateliers confondus portant les recettes à 3 326,00 €. Le nombre de participants n'ayant pas augmenté en 2025, il est proposé de maintenir les mêmes tarifs.

RECETTES PREVISIONNELLES 2026				
ATELIERS	Coût /séance	Nombre total séances/an	Nombre de participant/séance	Recettes annuelles
Scrapbooking	7,00 €	20	6	840,00 €
Art Végétal	10,00 €	10	8	800,00 €
Esthétique	12,00 €	10	6	720,00 €
Sophrologie	8,00 €	16	9	1 152,00 €
Réflexologie plantaire	11,00 €	10	3	330,00 €
TOTAL		66	7 en moyenne	3 842,00 €

Soit, un budget prévisionnel 2026 de 12 210,00 € en dépenses et 3 000,00 € en recettes selon le réalisé 2025. Comme les années précédentes, il a été déposé un dossier de demande de subventions auprès de la conférence des financeurs pour cofinancer ces actions.

➤ **L'accès aux loisirs**

- Le voyage : 30 000,00 € en dépenses, soit 2 000,00 € de moins qu'en 2025 en fonction du réalisé. Il est proposé, comme les années précédentes, que les participants contribuent au coût du transport à hauteur de 60,00 ou 30,00 €, en fonction de leur foyer fiscal et des plafonds définis par l'ANCV.
Il est également proposé que les participants contribuent au paiement de l'assurance annulation ainsi qu'à la taxe de séjour. Les recettes du voyage sont estimées à 22 000,00 €.
- Les sorties seniors sont proposées avec un budget prévisionnel de 8 500,00 € en dépenses et 2 500,00 € en recettes.
- Les sorties intergénérationnelles sont proposées avec un budget prévisionnel de 12 000,00 € en dépenses et 1 500,00 € en recettes. Pour ces dernières, le CCAS déposera prochainement un dossier auprès de la CAF pour obtenir des subventions comme les années précédentes.

➤ Les moments festifs

Pour 2026, en cohérence avec le réalisé 2025, les budgets des actions suivantes sont proposés comme suit :

- Les paniers garnis de Noël pour les seniors : 10 000,00 €
- Le goûter de Noël pour les seniors : 11 000,00 €
- Le repas d'été : 13 000,00 €

➤ Solidarité

● Aides facultatives

Le contexte économique national peut laisser présager un impact financier sur le budget des ménages mérysiens les plus fragiles.

Par ailleurs, la mise en œuvre depuis 2024 du règlement intérieur d'aides financières facultatives a permis d'évaluer le champ des interventions du CCAS.

Aussi, il est proposé un budget prévisionnel de l'aide sociale facultative à 12 000,00 €, soit identique à celui de 2025.

● Subventions aux associations

Les subventions versées aux associations suivantes sont proposées à l'identique de 2025 :

- APED L'Espoir : 1 400,00 €
- La Maison des Tulipes : 400,00 €
- UNAFAM : 350,00 €
- Le Club des Aînés : 800,00 €
- Le Secours Catholique : 500,00 €

Il est proposé une revalorisation de 500,00 € aux associations Secours Populaire et VIES, soit :

- Secours Populaire : 5 000,00 €
- VIES : 3 500,00 €

Les associations suivantes ont demandé une augmentation de leur subvention :

- JALMAVL : 450,00 € au lieu de 350,00 € en 2025
- ATD Quart Monde : 10 000,00 € au lieu de 500,00 € en 2025

Les dossiers de demande de subvention sont actuellement à l'étude.

Il est proposé de renouveler comme les années précédentes, la subvention de 1 500,00 € pour le Fonds Solidarité Logement.

L'association ACEPE (Action de prévention des difficultés psychologiques rencontrées par les familles) inscrit dans son bilan 2025 la tenue de 42 permanences, comme en 2024, ayant permis de recevoir 38 familles dont 26 nouvelles.

Il est proposé que le montant alloué pour 2026 soit de 16 200,00 € pour l'intervention annuelle d'une psychologue portant sur le même nombre d'heures effectuées.

3.2 Enjeux et priorités pour l'année à venir

➤ Une action sociale de proximité à développer

Afin d'élargir l'offre de services auprès des mérysiens les plus fragiles, il est proposé de renforcer :

- Le repérage des situations de vulnérabilité,
- La prévention des situations de rupture (isolement, précarité, perte de logement, difficultés familiales),
- La prise en charge de l'autonomie en élargissant la participation financière du CCAS auprès des seniors bénéficiant une aide à la personne.

➤ Mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale via des actions collectives pour répondre aux besoins du territoire

- Le café des aidants
- Ateliers « bien vieillir chez soi »
- Lutter contre la précarité via une commission d'impayés de loyers